

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'ÉTAT DES FINANCES DES COMMUNES TOUCHÉES PAR LES SCOLYTES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'état des finances des communes touchées par les scolytes ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Monsieur le Ministre, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger précédemment par écrit

sur le problème que rencontrent nombre de communes rurales dans notre belle Wallonie, en particulier en province de Luxembourg et en province de Liège, plus particulièrement dans le plus bel arrondissement, qui est celui de Verviers.

Plus sérieusement, vous savez que, depuis 2018 et les problèmes de réchauffement climatique, nos épicéas, entre autres, sont attaqués par ces insectes que sont les scolytes.

Quand je vous ai questionné par écrit, c'était d'abord pour vous alerter parce que les communes sont en grande difficulté puisque les revenus du bois sont importants. Elles doivent également subir l'arrivée massive du bois allemand. Les ventes de ces bois sont en chute libre.

Quand je dis : « en chute libre », au moment de poser la question, on était passés de 60 euros ou 70 euros du mètre cube à 20 ou 30 euros. Et les derniers chiffres dont je dispose de la semaine dernière, c'est 10 euros du mètre cube.

Dès lors, dans les communes rurales où parfois cela représente à peu près 50 % de leurs revenus, cela représente parfois jusqu'à dix pour cent du budget, c'est extrêmement interpellant au moment de préparer les budgets suivants.

Vous m'aviez répondu, et je suis toujours content des réponses que vous apportez, Monsieur le Ministre - c'est pour cela que je reviens ici en question orale - et vous aviez eu des chiffres de votre administration qui me démontraient, tableau à l'appui, qu'il n'y avait pas d'impact budgétaire. Évidemment, si l'on prend en compte uniquement les comptes jusqu'à 2018, on n'y voit pas l'incidence puisque c'est justement à partir de 2018 que le problème se pose. Dès lors, je me suis permis, pour cette raison, de revenir vers vous pour vraiment attirer votre attention sur l'urgence.

Il y a des aides ponctuelles. On a parlé de prêts à taux zéro comme c'était le cas pour la peste porcine africaine. Cela reste des aides, mais qui sont ponctuelles et remboursables, ce qui n'arrange rien à moyen terme sur les finances communales et donc je m'interrogeais sur le fait de savoir s'il y a des mesures plus structurelles qui seront prises. Peut-on essayer de tenter de rassurer ces communes qui sont vraiment en état d'alerte et de mobilisation, en tout cas dans ma région ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question orale qui, contrairement à la question écrite, me vaut le plaisir de vous entendre, de vous écouter et de vous entendre vanter le bel arrondissement dont vous avez le plaisir et l'honneur d'être le représentant, en tout cas d'être issu.

Je vous l'avais signalé en réponse à votre question écrite le 30 septembre dernier. En tant que ministre des Pouvoirs locaux nous continuons à étudier la possibilité d'octroi de prêts au travers du compte Crac, comme cela a été fait dans le cadre de la crise de la peste porcine africaine.

Il s'avère toutefois, et vous l'avez évoqué aussi, que s'agissant de la crise des scolytes - mais on ne peut même plus parler de crise puisque c'est un phénomène qui semble malheureusement s'enraciner, si vous me permettez l'expression - en étant notamment une conséquence du réchauffement climatique, cela appelle une réflexion plus globale et peut-être pas uniquement dans le cadre de la compétence des pouvoirs locaux, mais avec l'ensemble du Gouvernement. Et notamment au regard des politiques de ruralité ou encore de l'environnement, domaine qui pour l'instant, à tout le moins, ne relève pas directement de mes compétences, mais nous avons voulu, au sein du Gouvernement, en concertation avec les différents ministres concernés, que ce soit le ministre-président, que ce soit le vice-président Borsus, que ce soit également bien entendu la ministre responsable de la forêt, Mme Tellier, réfléchir à la question, mais en souhaitant tout d'abord objectiver la situation.

S'agissant à la fois des scolytes, mais aussi de la peste porcine africaine puisque pour certaines communes c'est la double peine. Étant touchées par ces deux problématiques, elles nous ont, pour partie, écrit en pointant toute une série de difficultés, à la fois effectivement comme vous l'évoquez la perte des revenus lors de la vente de bois, mais aussi d'autres impacts notamment liés plus spécifiquement à la peste porcine africaine, avec la fermeture des forêts, la perte d'attractivité touristique et la perte aussi de rentrées sur cette base-là notamment, via les taxes communales sur les hébergements touristiques.

Et donc la première décision du Gouvernement, il y a quelques jours de cela, a été de charger à la fois le SPW Intérieur et Action sociale et le Centre régional d'aide aux communes de prendre contact avec les différentes communes qui sont concernées par ces problématiques, par ces difficultés, pour objectiver la situation et connaître le plus exactement possible l'impact sur les finances communales de ces deux crises qui semble être de nature, malheureusement, à s'inscrire dans la durée.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous dans les prochains jours dès lors que mes administrations auront pu obtenir des éléments plus chiffrés et objectifs de la part des différentes communes touchées par ces deux problématiques.

M. Frédéric (PS). - Très brièvement, je remercie le ministre pour sa réponse. Je souligne simplement qu'il y a «objectiver» et «objectiver». Cela dépend avec quelle allure l'on travaille. Sans mettre en doute la détermination de vos administrations respectives, je voudrais vous demander de veiller à ce que cette objectivation puisse se passer dans les plus brefs délais parce que, après, il sera trop tard.

Et quand j'insiste sur la situation déjà compliquée des communes pour toute une série d'autres raisons liées aux pensions et à toute une série d'impacts budgétaires, de décisions qui n'appartiennent pas directement aux pouvoirs locaux, mais qui leur sont imposées, ceci est une tuile à laquelle il faut que nous soyons extrêmement attentifs.

Je sais que vous l'êtes, mais je demanderai que vous soyez très attentif et que vous poursuiviez votre administration au quotidien sur le sujet.

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'IMPACT DE L'ARRIVÉE MASSIVE DES SCOLYTES SUR LES FORÊTS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'impact de l'arrivée massive des scolytes sur les forêts ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Je suis extrêmement heureux, pas que M. Nemes retire sa question, mais je serai seul à la poser. C'est une thématique qui est abordée très régulièrement ces derniers temps puisque l'on sait que, depuis 2018, nos forêts ont subi le réchauffement climatique et l'arrivée massive de scolytes.

Madame la Ministre, nous sommes touchés dans beaucoup de régions en Wallonie, en particulier en Province de Liège et dans l'arrondissement de Verviers, qui est le plus bel arrondissement de la Wallonie, à mes yeux, ainsi qu'en Province du Luxembourg.

Je le dis sur le ton de l'humour, mais ce n'est pas drôle du tout pour les gestionnaires communaux, bien évidemment, qui sont confrontés à des pertes massives de revenus. Parfois, cela représente 10 % du budget annuel. C'est important.

Pour votre information, je sais que ce n'est pas dans la question, mais l'information est toute récente et évolue au fil des jours, là où hier on vendait le mètre cube – en tout cas dans mon coin – à 60-70 euros du mètre cube d'épicéa, on est aujourd'hui, pour les dernières ventes que j'ai relevées, à 10 euros le mètre cube.

Il y a la problématique de l'élévation du marché du bois allemand en complément de cela qui pose vraiment un problème dramatique.

J'ai évidemment interrogé le ministre des Pouvoirs locaux et j'ai eu une réponse qui ne me satisfaisait pas et je le réinterroge cet après-midi. Dans le volet environnement, vous êtes aussi concernée. J'aurais aimé vous demander si vous comptez prendre des mesures concrètes pour lutter contre cette invasion de scolytes et si vous prenez, avec le Gouvernement, des mesures pour soutenir les communes confrontées à ce grave problème.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, effectivement, la crise des scolytes en cours depuis 2018 impacte les finances des propriétaires publics comme privés. Suite à la dernière réunion de la *task force* scolytes, à mon initiative, le Gouvernement a décidé d'allonger d'un an les délais d'exploitation pour l'exploitation des bois gérés par le DNF. Cette mesure vise à permettre aux exploitants de se concentrer sur les arbres scolytés dès lors que la principale mesure de lutte est l'abattage et l'exportation hors forêt des bois touchés.

Le secteur travaille en ce moment à l'identification et à l'évaluation d'autres mesures, tel que le stockage des grumes, leur écorçage et des aides pour des exploitations sanitaires.

Pour ce qui concerne l'aide aux communes, je vous conseille de relire la réponse du ministre Dermagne et la future réponse du ministre Dermagne, le 18 octobre dernier à une question similaire.

Actuellement, la plupart des zones touchées par les attaques de scolytes ne concernent pas les peuplements entiers. Il s'agit plutôt de taches, quelques arbres touchés par endroit dans le peuplement. Le Département de la nature et de la forêt, le DNF, s'efforce de ne récolter que les arbres atteints, limitant les mises à blanc au strict nécessaire. Il n'est donc pas possible de donner une estimation en termes de surface. Nous pouvons simplement

préciser qu'en 2018 500 000 mètres cubes d'épicéa ont été touché, propriétés publiques et privées confondues, réparties sur toute la Région wallonne et que, cette année, à ce moment, au moins 500 000 mètres cubes supplémentaires sont à ajouter.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Je remercie la ministre pour sa réponse.

Dans ses compétences, je prends note qu'il y a, pour l'instant, au sein du DNF, une action concrète et une évaluation des mesures éventuelles à prendre. Je resterai informé avec beaucoup d'intérêt sur les nouvelles initiatives qui pourraient être prises.

En ce qui concerne le Gouvernement wallon et son soutien aux communes, effectivement, j'attendrai avec intérêt la réponse du ministre Dermagne, puisque son administration avait fourni dans sa réponse initiale – peut-être aviez-vous eu ces éléments-là – des évaluations budgétaires des communes jusqu'aux comptes 2018. À partir du moment où la crise intervient à l'été 2018, dans les chiffres budgétaires, dans les chiffres des communes, on ne traduit pas encore ce déficit important. Je tiens vraiment à attirer votre attention là-dessus. Il y a l'aspect environnemental et il y a l'aspect équilibre budgétaire des communes.

Je resterai attentif au dossier.